

---

## Rapport annuel exercice 2014/2015

Période du 1.7.2014 au 30.6.2015

---

Comme le prévoient les statuts, la Conférence suisse des impôts (CSI) a pour but de coordonner entre elles les législations fiscales des cantons et de la Confédération, ainsi que leur application et leur développement. Il est constaté avec satisfaction que la CSI, organisation non politique, occupe une place importante dans le paysage fiscal, où elle est reconnue et appréciée par les milieux économiques en tant qu'instance professionnelle.

### 1. Personnel et Organisation

#### 1.1 Composition du Comité

Lors de la 96ème assemblée annuelle les 18 et 19 septembre 2014, à Crans-Montana (VS), Jakob Rütsche (TG), déjà membre du Comité, a été élu comme nouveau président à la place de Philippe Maillard (VD). Urs Hartmann (GR), Urs Jendly (AFC) et Samuel Tanner (AFC) ont quitté le Comité. A leur place, Felix Sager (SG), Marc Bugnon (AFC) et Ralph Theiler (AFC) sont entrés au Comité comme nouveaux membres.

Durant l'exercice 2014/2015, la composition du Comité était la suivante :

Jakob Rütsche, TG, président  
Markus Beeler, SZ  
Marc Bugnon, AFC  
Adrian Hug, AFC  
Guido Jud, ZG  
Bruno Knüsel, BE, caissier  
Lino Ramelli, TI  
Felix Sager, SG  
Stephan Stauber, BS, vice-président  
Ralph Theiler, AFC  
Youssef Wahid, NE  
Marina Züger, ZH

Les personnes suivantes ont participé aux séances du Comité en tant qu'invités :

Andreas Huber, CDF  
Marinette Kellenberger, VD (dès le 2 juillet 2015)  
Philippe Maillard, VD (jusqu'au 3 juin 2015)  
Peter Nefzger, BL

Des experts du SFI, de l'AFC ou d'autres autorités fiscales cantonales ont été accueillis aux séances.

Olivier Margraf (TG) a assumé la responsabilité de la tenue des procès-verbaux, de l'organisation et de la préparation des séances du Comité. Christiane Schaffer (VD) dirige, en tant que co-secrétaire générale, le Secrétariat général (gestion du site de la CSI – internet et intranet – et traitement des mutations dans la composition des commissions et des groupes de travail).

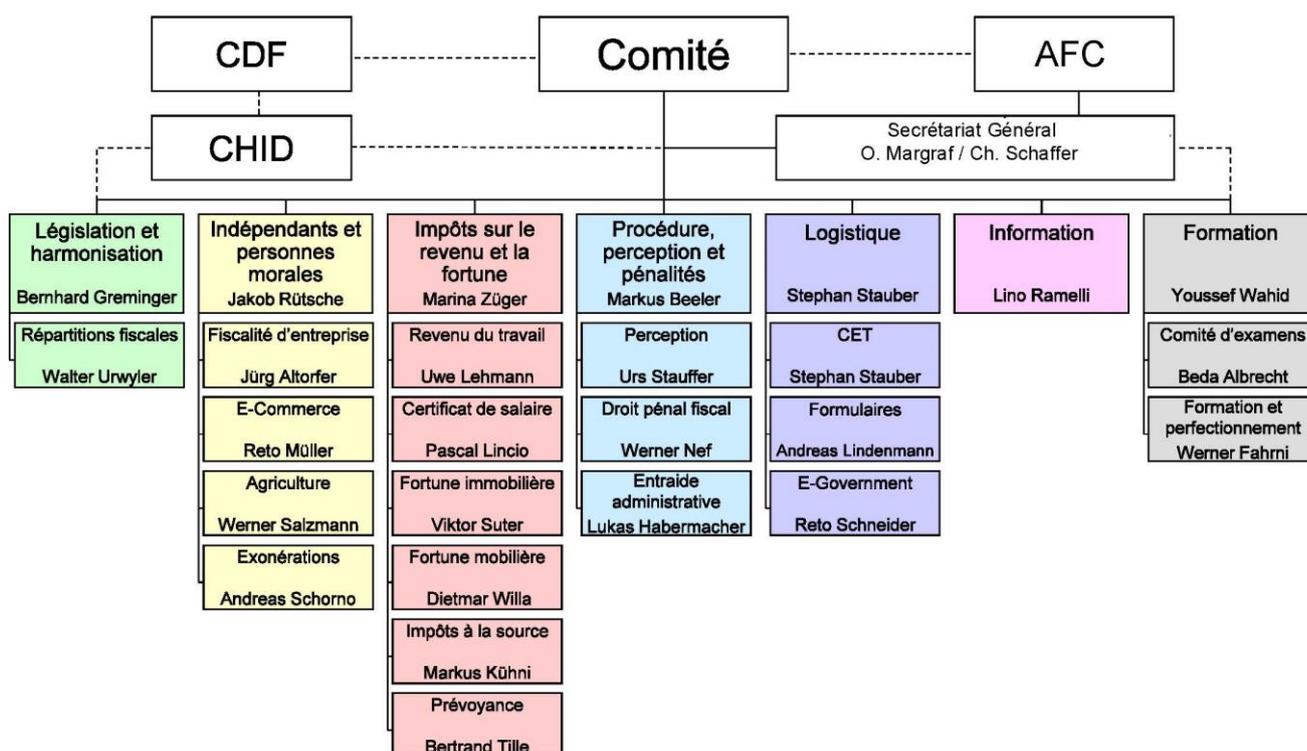
Andreas Huber, Secrétaire de la CDF, assure le lien entre le Comité et la Conférence des directeurs des finances, qui est le plus important partenaire politique de la CSI. C'est grâce à lui que le point de vue des praticiens est pris en compte par le Comité de la CDF dans la formation de son opinion.

## 1.2 Commissions

Lors de la séance du Comité du 26 novembre 2014, à Zurich, les présidences des commissions ont été confirmées comme suit :

<i>COLEHA</i>	<i>Bernhard Greminger, ZH (lien avec le Comité: Guido Jud, ZG)</i>
<i>COIRF</i>	<i>Marina Züger, ZH</i>
<i>Perception et pénalités</i>	<i>Markus Beeler, SZ</i>
<i>Logistique</i>	<i>Stephan Stauber, BS / suppléant Felix Sager, SG</i>
<i>Information</i>	<i>Lino Ramelli, TI</i>
<i>Formation</i>	<i>Philippe Maillard, VD / dès avril 2015 Youssef Wahid, NE</i>
<i>IPM</i>	<i>Jakob Rüttsche, TG</i>

Au 30 juin 2015, l'organisation est la suivante :



### 1.3 Séances du Comité

Durant l'exercice écoulé, le Comité a tenu au total 8 séances.

2 juillet 2014	Berne	1 jour
26 – 27 août 2014	Berne	2 jours
18 septembre 2014	Crans Montana	½ jour (avant l'assemblée annuelle)
26 novembre 2014	Zurich	1 jour
10 – 11 février 2015	Appenzell	2 jours
2 – 3 juin 2015	Unterägeri	2 jours

Au cours de cette année, il est clairement apparu que la structure de milice de la CSI, avec ses groupes de travail, ses commissions et le Comité, atteignait ses limites, étant donné les dossiers traités dont certains fort complexes (échange automatique et spontané d'informations, 3ème réforme de l'imposition des entreprises) et les nombreuses consultations portant sur des projets de la Confédération.

Les 2 septembre 2014 et 26 février 2015, une délégation du Comité (Jakob Rütsche, Bruno Knüsel) a rencontré une délégation des deux associations économiques (economiesuisse, Union suisse des arts et métiers).

## 2. Activités

La CSI a été invitée à se déterminer sur de nombreux projets législatifs dans le domaine fiscal et financier. Certaines prises de position ont été adressées directement à la CDF. Pour bon nombre d'entre-elles, en particulier s'agissant de questions plus complexes, un modèle de prise de position a pu être adressé aux cantons, qui ont apprécié cette prestation de service. Il convient d'adresser ici un cordial merci aux collaborateurs responsables de l'élaboration de ces prises de position qui nécessite beaucoup de temps.

Les mesures législatives prises par la Confédération dans le contexte international ont occupé le Comité à plusieurs reprises et de manière intense. Avec le concours d'experts du SFI, les projets ayant trait aux **échanges d'informations, automatique et spontané** (EAR, ESR), ont été activement discutés. De l'avis des cantons, l'utilisation du numéro AVS comme numéro d'identification fiscal est une condition „sine qua non“ pour des raisons pratiques d'application. La contribution des groupes de travail a été importante et doit être remerciée, car ils ont dû élaborer les modèles de prises de position et les documents de travail dans des délais très courts. Ce sujet a été abordé à la journée d'échanges (ERFA-Tagung) avec les cheffes et chefs des administrations fiscales le 28 avril 2015.

Un très important sujet de discussion a aussi été la **3ème réforme de l'imposition des entreprises** (RIE III). Plusieurs fois mis à l'ordre du jour, ce sujet est d'une importance capitale pour la place économique suisse. Comme déjà par le passé, un très grand mérite revient à l'AGUN pour sa contribution aux discussions et à l'élaboration de solutions. Le projet de prise de position a été présenté aux représentants des cantons intéressés lors d'une séance d'information organisée le 14 novembre 2014 à Berne.

Le Comité a donné son accord à la solution proposée par le groupe de travail AGLA pour **l'application des mesures FAIF** aux contribuables qui utilisent un véhicule de service mis gratuitement à leur disposition par leur employeur. Cette solution permet de dispenser les employeurs de l'obligation de fournir une attestation supplémentaire. Sur le plan fiscal, la correction s'effectue dans le cadre de la procédure de taxation, par la prise en compte des prestations appréciables en argent supplémentaires reçues en relation avec un contrat de

travail. Les représentants des associations économiques (USAM, EXPERTsuisse) ont pu s'exprimer à ce sujet lors de la séance du Comité du 3 juin 2015. Le Comité de la Conférence des directrices et directeurs des finances a pris connaissance de la solution adoptée et l'a ratifiée.

Les **cours de la formation CSI** rencontrent toujours un vif succès et la demande pour les suivre ne diminue pas. Le haut niveau de compétences des collaborateurs des autorités fiscales fédérale, cantonales et communales est ainsi assuré. Un cordial merci est adressé aux enseignants, aux coordinateurs des examens, aux correcteurs, aux responsables des modules, aux membres du Comité des examens, ainsi qu'au coordinateur de la formation, en poste depuis de nombreuses années, Werner Fahrni, toutes ces personnes qui rendent possible une formation très appréciée.

Le résultat des votations populaires suisses a été accueilli avec un grand soulagement: tant **l'exonération des allocations pour enfant et pour la formation**, que **l'impôt fédéral sur les successions** ont été rejetés par la majorité des votants. Si elles avaient été acceptées, ces votations auraient causé non seulement d'importantes pertes fiscales, mais également entraîné de lourds problèmes d'application pour les cantons. Il convient toutefois de regretter le fait que les décideurs politiques fassent généralement trop peu cas des problèmes d'application.

Pour terminer, j'adresse mes cordiaux remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réussite de la CSI.

Frauenfeld, septembre 2015



Jakob Rütscbe  
Président CSI